
Formation

Partenariat CSL-Chambre de commerce

Afin d'assurer le développement de l'assurance qualité en matière de formation professionnelle continue, la Chambre de commerce et la Chambre des salariés ont signé un accord *«afin d'initier un positionnement politique commun et faire évoluer positivement la qualité des formations et des formateurs, dans le respect de la stratégie gouvernementale en matière de Lifelong Learning»*. Concrètement, les deux partenaires ambitionnent de substituer à la croissance quantitative qu'a connue le secteur de la formation professionnelle continue une croissance quantitative.

Pour aller dans ce sens, les deux partenaires vont d'abord coordonner l'action de leurs instituts de formation respectifs dans le domaine de la formation des formateurs d'adultes qui, à terme, déboucherait sur une labellisation commune.

D'un point de vue politique, le rapprochement devrait permettre aux deux chambres de défendre d'une seule voix leur position en matière d'assurance qualité auprès du gouvernement et de faire avancer l'implémentation d'un cadre valorisant et transparent pour la formation non formelle.
